

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE  
Exercice 2010**

## **I. EVOLUTION DE L'OFFRE PRODUIT ET DES CONDITIONS GENERALES DES CONTRATS**

### **1. CONTRATS ASSURANCE VIE MACSF EPARGNE RETRAITE**

#### **Taux de rendement et performances des contrats, bruts de prélèvements sociaux en 2010**

*Les taux de rendement nets servis sur les fonds en euros des contrats d'assurance vie :*

- assurance vie des contrats en euros, le RES : 4,05 % en 2010 ;
- Fonds en euros du RES Multisupport : 3,80 % à 4,10 %\* ;
- Fonds en euros Multisupport Madelin : 4,20 % en 2010.

\*Taux servis en fonction du solde de cotisations nettes et des rachats

*Les performances des profils des contrats multisupport :*

- profil Sécurité : 3,21 % sur un an, 19,55 % sur cinq ans ;
- profil Equilibre : 5,00 % sur un an, 14,14 % sur cinq ans ;
- profil Dynamique : 6,72 % sur un an, 6,05 % sur cinq ans.

*Les performances des Unités de Comptes des contrats multisupport :*

- Médi actions : 4,94 % sur un an, 8,76 % sur cinq ans ;
- Médi convertibles : 0,70 % sur un an, 7,22 % sur cinq ans ;
- Médi audace : 12,35 % sur un an, - 9,00 % sur cinq ans ;
- Médi émergents : 9,61 % depuis la date de commercialisation en octobre 2010 ;
- Médi obligations variables : 0,73 % sur un an, 8,25 % sur cinq ans ;
- Médi immobilier : 13,07 % sur un an, 14,38 % sur cinq ans ;
- Médi court terme : 0,21 % sur un an, 10,43 % sur cinq ans.

#### **Evolution des Conditions Générales en 2010**

Dans le cadre de la délégation votée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2010, le Conseil d'Administration peut signer pendant 18 mois des avenants aux conditions générales des contrats groupe d'assurance sur la vie.

**Contrat RES :** aucune modification n'est intervenue au titre de l'année 2010

**Contrat RES Multisupport :** le Conseil d'Administration du 21 juin 2010 a signé un avenant aux conditions générales du contrat d'assurance collective sur la vie RES MS, dont l'objet était l'introduction d'un nouveau support en unités de compte dénommé MEDI Emergents. La date d'effet de cet avenant est le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Contrat RES Fonds de Pension Avenir :** aucune modification n'est intervenue au titre de l'année 2010

## 2. PLANS DE PREVOYANCE MACSF ASSURANCES ET MACSF PREVOYANCE

### Evolution des tarifs et des prestations des Plans de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Le tarif de base des Plans de prévoyance est actualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme suit :

- Plans classiques (P02, P03) : + 3 % sur la garantie frais professionnels, soit environ 0,6 % de la prime totale ;
- Plans globaux (P17 hors P14A des infirmiers) : + 3 % sur la garantie frais professionnels, soit environ 0,6 % de la prime totale ;
- Plan global P14A des infirmiers : + 3 % sur les garanties Indemnités Mensuelles de Revenus, Rente d'Invalidité et Frais Professionnels.

Les garanties des contrats en cours sont revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme suit :

- revalorisation des garanties des contrats en cours de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- revalorisation des prestations en cours de service de 1 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Evolution des conditions générales au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Les conditions générales du plan global des paramédicaux et assimilés (P14) et le plan liberté (P17) sont modifiées comme suit :

Pour les assurés reconnus en invalidité professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec un taux d'invalidité professionnelle supérieur à 66 % sans possibilité de poursuivre leur activité professionnelle, les critères d'attribution de l'indemnité mensuelle (ou rente) seront assouplis :

- l'indemnité ne pourra plus être réduite à 70 % de la garantie du seul fait de l'existence d'une capacité de reconversion ;
- elle ne sera réduite qu'en cas d'exercice effectif d'une autre activité, à concurrence du nouveau revenu, sans pouvoir être inférieur à 70 % de la garantie.

## 3. CONTRATS SANTE MACSF ET MFPS

### Les Evolutions Tarifaires Santé au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Les tarifs de base des *contrats santé responsable MACSF et MFPS* évoluent de la façon suivante :

	MACSF	MFPS
Générique	0 %	0 %
Santé / Confort	2%	3 %
Santé Plus / Optimum	2 %	3 %

## II. VIE DE L'ASSOCIATION

### EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS EN 2010

**Prévoyance/Santé :** le nombre total de contrats s'élève à 171 732 contrats au 31 décembre 2010 contre 163 708 contrats au 31 décembre 2009, soit une croissance de 5 %.

**Assurance Vie :** le nombre total de contrats s'élève à 285 681 contrats au 31 décembre 2010 contre 260 343 contrats au 31 décembre 2009. Le nombre de contrats monosupport en Euro s'élève à 212 542 contrats au 31 décembre 2010 contre 190 031 contrats au 31 décembre 2009. Le nombre de contrats en unités de compte s'élève à 73 139 contrats au 31 décembre 2010 contre 70 312 contrats au 31 décembre 2009.

### INFORMATIONS

Dans le cadre de la collaboration avec la MACSF, l'AMAP a participé au titre de l'exercice 2010 au financement des contrats des jeunes Adhérents par une dotation financière de 130 000 euros. Cela correspond au désir de favoriser le développement de notre Association vers les plus jeunes.

## BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

Les produits de l'année 2010 s'élèvent à 613 640 euros. Ils sont constitués principalement des cotisations (de 5 euros) des titulaires de contrats de prévoyance et de contrats d'épargne retraite. Les charges s'élèvent à 558 848 euros après prise en compte notamment des frais d'assemblée générale et de l'impôt sur les sociétés. Le résultat de l'exercice 2010 est un excédent net de 54 792 euros.

### Bilan au 31.12.2010

Actif		Passif	
Créances	65 635	Report à nouveau créditeur	376 106
Valeurs mobilières de placement	228 720	Résultat de l'exercice (bénéfice)	54 792
Disponibilités	460 597	Dettes	330 788
Charges constatées d'avance	6 734		
Total	761 686	Total	761 686

### Compte de Résultat au 31.12.2010

Charges		Produits	
Prime réduction « jeunes »	130 000	Cotisations	611 440
Frais d'envoi ( <i>CG et lettre du Président</i> )	65 591	Produits financiers	2 199
Frais d'assemblée sur les comptes 2010	293 315		
Frais d'assemblée sur les comptes 2009 (Excédent de provision)	-94 384		
Autres Achats et charges externes	95 698		
Impôts et Taxes (sauf IS)	66		
Autres frais de fonctionnement	50 248		
Impôt sur les sociétés	18 313		
Bénéfice net comptable	54 792		
Total	613 639	Total	613 639

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

### **Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

Il vous est proposé de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Louis EVERAERE, Masseur Kinésithérapeute Rééducateur retraité à Bénodet (29), Administrateur de l'AMAP depuis 1979.

### **Nomination d'un Administrateur**

Il vous est proposé de nommer Monsieur Vincent VAZQUEZ, pharmacien à La Réole (33), au poste d'Administrateur. La candidature de Monsieur VAZQUEZ est agréée par le Conseil d'administration.

## LA COLLABORATION AVEC LA FAIDER

Notre association est un des partenaires actifs de la FAIDER. Cette fédération participe, grâce à son Président Jean BERTHON, aux nombreux débats sur l'assurance vie, la prévoyance et la dépendance, et cela au niveau français et aussi européen. L'objectif est de faire entendre la voix des épargnants et des consommateurs. L'AMAP, association de professionnels de santé et de leurs proches, avec le soutien de la MACSF forte de ses valeurs mutualistes, a une place incontournable.

## L'INFORMATION DES MEMBRES DE L'AMAP

L'information des membres de l'AMAP est pour le Conseil d'administration une priorité. Ce point a été abordé lors du Conseil d'administration du 21 septembre 2010. Les préoccupations de notre mutuelle rejoignent celle de notre association. Ce devoir d'information et de conseil se fait tout au long de la vie du contrat par :

- les nombreuses publications de la MACSF et son site ;
- les envois réguliers des conditions générales des contrats ;
- les conseils personnalisés ;
- la mise en œuvre d'un document signé préalable à l'ouverture des nouveaux contrats.

\*\*\*

\*

Nous espérons que les projets de résolution qui vous sont soumis recevront votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION